

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
DE SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, DELPORTE Marie-Françoise, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen, BAILLY Claude.

**Excusée** :

**Assistait à la séance** : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des services.

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N° 2</b>
-------------

<b>FINANCES</b>
-----------------

Adoption du Compte Financier unique 2025
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 9

Présents : 9

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 16 avril 2026

Date de réception en préfecture : 11 mai 2026

Date de publication sur le site internet : 30 avril 2026

**FINANCES**

**Adoption du Compte Financier unique 2025**

Préambule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte financier unique et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le président du CCAS pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Il est proposé au Conseil d'Administration sous la présidence du président de séance, de délibérer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 établi par le Président du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes, et après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice écoulé,

Considérant que Mme Marie-Laure BRASME a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que M. le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Laure BRASME pour le vote du compte financier unique,

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le comptable,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Mme Marie-Laure BRASME,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (7 voix pour, 1 abstention)**

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					BI
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	797,00	135 294,24	136 091,24
	Recettes réalisées (1)	B	797,00	134 248,78	135 045,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	81 333,50	182 990,44	264 323,94
	Dépenses réalisées (1)	E	16 890,19	167 869,42	184 759,61
	Restes à réaliser	F	28 000,00	0,00	28 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+1-)	G=B-E	-16 093,19	-33 620,64	-49 713,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+1-)	H	80 536,50	47 696,20	128 232,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent Idéficit	G+H	64 443,31	14 075,56	78 518,87
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-28 000,00	0,00	-28 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	36 443,31	14 075,56	50 518,87

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- **CONSTATE** les correspondances de valeurs avec les opérations du comptable assignataire du Trésor, retracées dans le compte de gestion,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- **ARRETE** le résultat et prononcera son affectation suivant les modalités détaillées dans la délibération n°3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

La Présidente de séance,

Marie-Laure BRASME


